

Note sur les intérêts de l'Union économique franco-sarroise (Août 1952)

Légende: En août 1952, les services du ministère français des Affaires étrangères établissent une note qui fait le point sur l'intérêt qu'ont la France et la Sarre à maintenir leur régime d'union économique et monétaire.

Source: Archives du Ministère français des Affaires étrangères, [s.l.]. Europe 1944-1960. Sarre. 221. 292-302.

WILKENS, Andreas. Die Bundesrepublik Deutschland und Frankreich: Dokumente 1949-1963 [hrsg. von der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften und dem Institut für Zeitgeschichte].

MÖLLER, Horst; HILDEBRAND, Klaus (Hrsg.). Band II: Wirtschaft. München: Saur, 1997. 1095 S. ISBN 3-598-23682-4.

Copyright: (c) by K.G. Saur Verlag, München

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_sur_les_interets_de_l_union_economique_franco_sarroise_aout_1952-fr-52dc0154-3e67-41ad-ba57-87967795d7bb.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Intérêt pour la France et pour la Sarre de l'Union économique franco-sarroise

Après un examen détaillé de tous les éléments du problème, à la lumière d'une expérience de plus de cinq années, il est permis d'affirmer que l'Union économique et monétaire franco-sarroise est incontestablement profitable aux deux partenaires.

I.

Intérêt pour la France

La France recueille de cette Union d'importants avantages économiques qui lui ont imposé une charge financière relativement modique.

- A -

La France tire profit de l'incorporation de la Sarre dans l'aire économique française tant du fait des apports de la Sarre qu'en raison des achats effectués par cette dernière à diverses professions françaises.

a) Les apports de la Sarre sont des livraisons de produits de première nécessité, des fournitures en devises ou enfin des avantages indirects lors de la négociation d'accords commerciaux.

1) Avec un montant total de ventes à la France de 104 milliards de francs en 1951, la Sarre apparaît comme l'un des meilleurs fournisseurs mondiaux de la France, venant au 2ème rang derrière les Etats-Unis (182 milliards) et avant l'Allemagne (99 milliards). La France est de son côté, de très loin, le premier client de la Sarre, lui achetant 65% de ses livraisons extérieures.

On peut noter au passage que la concurrence faite par les industries sarroises aux industries françaises – concurrence saine puisque les éléments des prix de revient qui dépendent des pouvoirs publics (salaires, impôts, charges sociales) sont harmonisés dans les deux pays – exerce à coup sûr une influence favorable sur les prix français.

Bien que les livraisons sarroises à l'économie française ne se limitent pas aux ventes de charbon et d'acier, il est cependant utile de donner des indications chiffrées pour ces deux produits qui constituent, de loin, l'essentiel des fournitures de la Sarre et qui sont aussi importantes du point de vue économique que sur le plan de la défense des intérêts français dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La production sarroise de charbon et d'acier s'est élevée en 1951 à 16.275.000 tonnes pour le premier de ces produits et à 2.582.000 tonnes pour le second, soit dans les deux cas à plus d'un quart de la production française. Les livraisons à la France ont atteint la même année 5.175.000 tonnes de charbon et 845.000 tonnes d'acier brut, soit une valeur globale de 53 milliards, à quoi il faut ajouter les livraisons de produits de 1ère et de 2e transformation de l'acier valant 23 milliards, soit au total plus de 75 milliards de francs de livraisons à la France de produits charbonniers et sidérurgiques.

En outre, la France a pu négocier en vertu d'accords spéciaux (switches) l'échange annuel de 3.600.000 tonnes de coke et de fines à coke de la Ruhr, indispensables à son industrie sidérurgique, contre un tonnage égal (à l'exception d'un contingent de 300.000 tonnes par la Lorraine) de charbon sarrois.

Ces apports de charbon et d'acier à l'économie française permettent d'augmenter la production française en évitant autant d'importations coûteuses en devises, conformément aux impératifs du plan de modernisation et d'équipement. Ils contribuent efficacement à l'effort français de réarmement, soit d'une façon directe, soit en se substituant à la production nationale dans certains secteurs civils dont l'arrêt compromettrait le niveau de vie de la population.

Ils doivent permettre dans les nouvelles perspectives ouvertes par la récente mise en œuvre du plan Schuman d'atténuer le déséquilibre des positions française et allemande en présence et de faciliter le fonctionnement harmonieux du traité ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Production d'acier brut 1er semestre 1952

Certes, théoriquement, la Haute Autorité prendra ses décisions exclusivement en fonction de considérations techniques, mais, il est évident que le « poids » des participants s'établira en fonction de leur apport.

En tout état de cause, il est essentiel pour la France de garder dans les circonstances économiques actuelles le libre accès au charbon et à l'acier sarrois, en les payant en francs.

A priori, il ne semble donc point que la création de la « communauté » suffise à elle seule à mettre en cause sur le plan économique le bien fondé de l'intérêt économique du rattachement.

En conclusion, seules l'intégration économique complète de l'Europe et l'unification des monnaies ou tout au moins leur convertibilité, détruiraient les bases de l'Union économique franco-sarroise.

2) En dehors des produits qu'elle apporte en nature à l'économie française, la Sarre, dont la balance commerciale avec l'étranger est largement excédentaire, apporte à la France un appoint en devises dont on peut chiffrer la contrevaletur nette à 10 milliards de francs par an.

Il ne s'agit bien entendu que d'une estimation approximative, en raison de l'absence de frontière douanière entre la France et la Sarre.

Balance des exportations et des importations en 1951

Il est intéressant de suivre l'évolution du commerce extérieur de la Sarre et de la comparer à celle du commerce extérieur français.

De 1950 à 1951 les exportations sarroises à destination de tous les pays autres que la France et l'Allemagne sont passées de 15 milliards à près de 32 milliards, tandis que les importations passaient de 1.745 millions à 2.100 millions. La balance en devises, qui se soldait par un excédent de 13.300 millions en 1950, est donc passée à 29.800 millions en 1951. La Sarre a réussi à vendre par exemple, 440.000 tonnes d'acier aux Etats-Unis en 1951 contre 300.000 tonnes en 1950.

Avec l'Allemagne au contraire la situation s'est renversée en 1951. Alors que les exportations vers l'Allemagne se sont légèrement réduites entre 1950 et 1951 (de 22.800 à 20.160 millions) les importations d'Allemagne ont presque doublé (de 11.000 à 20.735 millions). Cette situation résulte des besoins indéniables de la Sarre en produits allemands, qui ont enfin été reconnus par les autorités françaises compétentes et qui tiennent soit à l'équipement industriel sarrois en machines allemandes, soit aux goûts et aux traditions de la population (textiles notamment). Les difficultés monétaires du début de l'année 1952 ont contrarié cette tendance. Les exportations sarroises sur l'Allemagne pour le 1er semestre 1952 s'établissent à 14,2 milliards, les importations d'Allemagne sont ramenées à 9,8 milliards. Un excédent apparaît donc de nouveau, pour un montant de 4,4 milliards. Ce résultat est d'autant plus remarquable que la balance commerciale de la France avec l'Allemagne pour la même période fait apparaître un déficit de 27 milliards. Il n'en reste pas moins qu'un effort important doit être fait au profit de la Sarre, en lui réservant une plus large part des importations allemandes.

La place de la Sarre dans le commerce extérieur de l'Union franco-sarroise est importante et marque une progression constante.

Le pourcentage des ventes sarroises à l'exportation par rapport aux ventes françaises à l'exportation s'est élevé à 5,4 % en 1950, à 5,7 % en 1951, à 6,6 % pour les 6 premiers mois de l'année 1952 (avec 26,9

milliards contre 407 milliards).

Si l'on compare les chiffres des exportations des premiers semestres 1951 et 1952, on constate que les ventes sarroises se sont accrues de 3,5 milliards tandis que les ventes françaises se réduisaient de plus de 80 milliards.

Ainsi au moment où les exportations françaises subissent une régression sensible, les ventes de la Sarre à l'étranger réussissent à s'accroître, apportant ainsi un appoint en devises de plus en plus appréciable.

3. En plus de ce gain monétaire, les exportations sarroises de charbon et de produits sidérurgiques fournissent, lors des négociations d'accords commerciaux, une monnaie d'échange très précieuse pour l'obtention de produits rares.

Par exemple, en contrepartie de 187.000 tonnes de produits sidérurgiques les produits suivants, en provenance de la Suède, de la Norvège et de la Finlande ont pu être importés :

- 240.000 tonnes de produits chimiques,
- 88.000 tonnes de produits textiles,
- 85.000 tonnes de produits mécaniques.

On considère également que l'acier sarrois a contribué pour 40 % à la contrepartie des importations de maïs, tourteaux, laine, cuir, graines oléagineuses en provenance d'Argentine.

b) La Sarre, pays de population industrielle et active offre d'intéressants débouchés à certains secteurs de l'économie française. C'est le cas notamment du minerai de fer lorrain. C'est le cas surtout pour la production agricole, puisque la Sarre ne peut vivre que 80 jours par an avec ses propres ressources alimentaires, et pour l'industrie de demi-luxe dont les produits ne pourraient pas toujours aisément être vendus à l'exportation.

En raison de l'absence de barrières douanières, il n'est pas possible de faire de statistiques précises de ces livraisons à la Sarre ; on peut les évaluer à 112 milliards en 1951. La Sarre se place ainsi au 3ème rang des clients de la France, derrière l'Algérie et la Grande-Bretagne. La France est de son côté, et de très loin, le premier fournisseur de la Sarre, lui assurant 85 % du total de ses achats extérieurs.

A titre d'exemple, la Sarre importe annuellement de France les quantités suivantes de produits alimentaires :

blé et seigle	90.000 tonnes
céréales secondaires	5.000 tonnes
viandes	22.000 tonnes
lait	110.000 tonnes
beurre	3.000 tonnes
fromage	1.000 tonnes
matières grasses autres que le beurre	9.500 tonnes
pommes de terre	75.000 tonnes
fruits	21.000 tonnes
légumes	30.000 tonnes
sucres	25.000 tonnes
oeufs	70 millions
produits vinicoles	110.000 hectolitres (alcool pur)

Ainsi la France règle les produits de première nécessité qu'elle achète à la Sarre (charbon, acier) en livrant à celle-ci des produits agricoles souvent excédentaires et des produits confectionnés dont l'écoulement à l'étranger serait difficile.

c) Enfin, le rattachement économique de la Sarre à la France a ouvert le marché sarrois à diverses industries

françaises qui ont pris en Sarre même une place importante.

C'est le cas de la Régie des Mines dont l'exploitation par la France permet la gestion en commun d'une production et d'un marché accrus de plus de 25 %, ce qui permet une plus grande liberté de manœuvre.

C'est le cas de la sidérurgie où la France a acquis, grâce aux réparations et dans des conditions particulièrement favorables (imputation au compte A) une participation majoritaire dans les plus grandes entreprises. Le Trésor détient dans les Aciéries de Völklingen et de Neunkirchen des actifs d'une valeur considérable susceptibles de produire des revenus importants. Il a déjà pu liquider, dans des conditions avantageuses, ses intérêts dans l'affaire Mannesmann.

Comme suite à la réorganisation intervenue en application de textes relatifs à la conversion monétaire, les banques sont, dans le secteur des banques de dépôt, exclusivement françaises et 44 compagnies d'assurances sur 60 en tout sont des compagnies françaises.

- B -

Ces avantages ont été acquis moyennant un effort financier initial assez modéré. Ils persistent à l'heure actuelle sans peser en rien sur la France.

a) Pour réaliser l'Union franco-sarroise, une mise de fonds initiale importante que l'on peut chiffrer à 48 milliards de francs a été nécessaire. Le chiffre de 48 milliards s'établit ainsi :

- Rattachement monétaire proprement dit (dont 37 milliards déjà dépensés et 2 milliards restant à payer) : environ 39 milliards

- Avance à la Régie des Mines : 3 milliards

- Subvention à l'exportation du charbon (Accord de Berlin) : environ 6 milliards

soit 48 milliards

La plus grosse part de ce concours financier n'a cependant nullement pesé ni sur la monnaie, ni sur le budget français. En effet, les 39 milliards de francs affectés à la conversion monétaire ont trouvé, et au delà, leur contrepartie dans un accroissement du potentiel économique du bloc franc. La masse monétaire résultant en Sarre de l'échange des billets et de la conversion des comptes en banque a été plus faible proportionnellement à la population que la masse monétaire existant en France. Elle doit d'ailleurs comporter dans un proche avenir certaines recettes en contrepartie. Il est rappelé enfin que les dépenses faites au titre de la conversion monétaire ont le caractère d'avances, dont le remboursement pourrait être éventuellement exigé, dans l'hypothèse d'une remise en cause du statut actuel de la Sarre.

Quant à l'avance initiale à la Régie et aux subventions à l'exportation du charbon, elles sont le prix payé par la France en contrepartie de l'apport à la zone franc de la production charbonnière sarroise. D'ailleurs l'avance à la Régie des Mines a été consolidée par la loi de finances de 1951 et assimilée à un prêt du Fonds de Modernisation. Elle s'est ainsi partiellement substituée à la quote-part de la contrevaleur en francs de l'Aide Américaine à laquelle les Mines de la Sarre auraient pu prétendre.

b) Le fonctionnement courant de l'Union économique et monétaire a été conçu de telle sorte qu'en matière économique la Sarre ne puisse faire une concurrence déloyale à la France et qu'en matière financière elle ne pèse en rien sur notre pays, ni dans le domaine administratif, ni dans le domaine fiscal, ni dans le domaine du budget, ni dans le domaine du crédit, ni dans le domaine de la monnaie.

Toutes précautions ont été prises pour que l'économie sarroise ne puisse porter préjudice à l'économie française. En effet, les prix, les salaires, les impôts, les charges sociales, les subventions économiques, les conditions de crédit et d'assurance et d'une façon générale toute la réglementation économique sont

harmonisés en Sarre avec les éléments français correspondants.

Dans tous les domaines financiers la Sarre vit de ses propres ressources et ne fait en principe aucun appel au concours français. Dans bien des cas au contraire la France retire des avantages financiers appréciables du fonctionnement de l'Union franco-sarroise. C'est ainsi que le dépôt permanent du Trésor sarrois auprès du Trésor français, dépôt qui est rémunéré à un taux avantageux pour le Trésor français, est depuis déjà plusieurs années toujours supérieur à 10 milliards de francs et dépasse actuellement 20 milliards.

C'est ainsi encore que la convention fiscale et budgétaire franco-sarroise met à la charge du budget sarrois les frais de l'administration française en Sarre, tant civils que militaires, dans la limite de 7 ½ % des dépenses du budget ordinaire sarrois (à la seule exception des quelques dépenses de subventions). Non seulement le plafond de 7 ½ % a suffi à couvrir intégralement les dépenses courantes de l'administration française, mais il est resté au budget sarrois des crédits disponibles qui ont servi à financer des dépenses de constructions à l'usage des services français et, qui désormais permettront un accroissement des dépenses militaires françaises en Sarre, sur la base d'effectifs accrus. Ces dispositions contribuent évidemment à alléger la charge du budget français.

Par ailleurs, la convention fiscale et budgétaire a prévu des règles de partage entre la Sarre et la France pour certaines dépenses et certaines recettes communes. Les recettes sont constituées essentiellement par les droits de douane et sont partagées au prorata de la population des deux pays, soit dans la proportion de 1 à 46. Ce mode de partage est avantageux pour la France si l'on considère que la Sarre contribue pour une part supérieure au rapport de sa population à la constitution des recettes douanières. De même, en ce qui concerne les dépenses la Sarre verse 1/46ème des dépenses de fonctionnement des douanes françaises ; cette recette du budget français peut être considérée comme une recette nette, si l'on considère que la surveillance de la frontière franco-sarroise nécessiterait des effectifs à peu près équivalents à ceux qu'exige la surveillance de la frontière sarro-allemande.

De même encore, si la Sarre bénéficie d'une quote-part de la contrevaletur en francs de l'aide américaine, cette quote-part est fixée par la France elle-même et les attributions de crédits sont décidées par la Commission française des investissements : dans la presque totalité des cas, cette procédure permet de faire prévaloir les intérêts français directs ou indirects. De même enfin, divers organismes sarrois de crédit ou d'assurances, placent en France une partie de leurs réserves, soit volontairement, soit en vertu du statut qui les régit. C'est le cas des caisses d'épargne, des coopératives de crédit, des compagnies d'assurance qui, au 30 Juin 1952, détenaient principalement en bons du Trésor ou en dépôts à la Caisse des dépôts, à la Caisse nationale de crédit agricole, à la Caisse centrale des banques populaires, un capital de plus de 10 milliards de francs.

Intérêt pour la Sarre

Les avantages que la France retire de l'Union économique avec la Sarre ne sont nullement acquis au détriment de ce dernier pays auquel l'Union douanière et monétaire a conféré une prospérité économique sans précédent et qui bénéficie en outre dans le domaine financier d'une autonomie qui lui permet d'affecter les ressources sarroises à la satisfaction des besoins sarrois.

a) La prospérité de la Sarre ressort à l'évidence de l'ensemble des statistiques dont les plus caractéristiques permettent de faire les constatations ci-après :

1. L'effectif des travailleurs dépasse les plus hauts niveaux atteints avant ou pendant la guerre

270 pour 1.000 habitants en 1936

289 pour 1.000 habitants octobre 1949

297 pour 1.000 habitants octobre 1950

308 pour 1.000 habitants décembre 1951

2. La production des industries les plus importantes dépasse également les niveaux de l'année record 1938 :

charbon 16.275.000 T contre 13.489.000
acier 2.582.000 T contre 2.541.000

3. Dans le même temps, l'importance relative des industries de transformation a connu un progrès encore plus considérable, atténuant les inconvénients qu'une économie trop spécialisée dans l'industrie lourde pouvait avoir pour la Sarre.

Le nombre des salariés dans ce groupe fait apparaître en 1952 une augmentation de 100 pour 1.000 par rapport à 1936.

4. La reconstruction n'a cessé de progresser depuis le rattachement économique de telle sorte que l'indice de construction est devenu l'un des plus forts d'Europe et même du monde : en 1951 9,7 logements neufs pour 1.000 habitants et par an, contre 3,7 en 1949 et 7,1 en 1950.

5. Cette prospérité économique a permis d'aligner le niveau de vie des travailleurs sarrois sur celui des travailleurs français et d'obtenir, dans tous les domaines sociaux, des résultats que les Sarrois n'avaient pas connus jusqu'à ce jour.

L'enquête à laquelle a procédé le Bureau International du Travail en juin 1952 sur le coût de la Sécurité Sociale dans 24 pays membres de l'OIT en 1949, fait apparaître que la Sarre vient au 2ème rang, derrière la Nouvelle Zélande, en ce qui concerne les prestations sociales versées par tête de la population totale.

Elle précède, avec une dépense de 27.063 francs par habitant, des pays tels que le Canada, les Etats-Unis, la Suède, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne qui, avec une dépense de 19.341 francs ne se range qu'à la 10ème place.

Cette prospérité résulte de l'union du territoire sarrois avec la zone franc, qui offre à la Sarre à la fois un débouché pour son industrie et des ressources pour son ravitaillement.

Les données de la géographie ont créé des liens étroits entre la Lorraine agricole et productrice de minerais de fer, d'une part, et le bassin de la Sarre, consommateur de produits alimentaires et producteur de charbon et d'acier d'autre part. En 1937, le Commissaire d'Etat allemand à l'Economie constatait lui-même dans un rapport confidentiel, les difficultés qu'avait fait naître, tant pour la Sarre que pour le Reich, la rupture des relations du territoire sarrois avec la Lorraine.

La situation économique favorable que connaît la Sarre est due aussi pour une part aux décisions exceptionnelles qui ont été prises à son égard par la France qui l'ont fait échapper en partie aux conséquences de la guerre. C'est ainsi que la France a renoncé à démanteler les usines qui lui ont été attribuées en territoire sarrois au titre des réparations, tandis que le nouveau statut de la Sarre permettait à celle-ci d'échapper aux limitations imposées à l'industrie allemande.

La prospérité économique sarroise est à son tour la base d'une prospérité financière qui repose en outre sur l'autonomie financière dont son détachement politique de l'Allemagne a permis de doter la Sarre.

b) Le budget de la Sarre est en équilibre

Le Trésor français a consenti, au lendemain du rattachement économique, une avance à la Sarre pour lui permettre de surmonter les difficultés inhérentes à ce rattachement. Le concours de la France au Trésor sarrois, qui pouvait atteindre au maximum 5 milliards, a en fait été limité à une somme inférieure à 4 milliards qui a été intégralement remboursée depuis lors. Les finances publiques sarroises sont donc particulièrement saines, puisque la Sarre a pu solder sa dette envers la France tout en équilibrant ses budgets successifs.

Cette situation résulte, à coup sûr, de la possibilité qu'à désormais la Sarre de pouvoir utiliser pour ses

besoins propres la totalité de son « potentiel fiscal » particulièrement élevé, alors qu'elle devait, antérieurement à son rattachement économique à la France, payer une part importante des dépenses publiques du Reich.

Cette charge serait particulièrement lourde aujourd'hui puisque la République Fédérale doit subvenir aux besoins de 1.500.000 chômeurs et de 10 millions de réfugiés tout en supportant des frais d'occupation encore considérables. La Sarre ne supporte en revanche qu'une charge infiniment moins lourde, elle doit seulement rembourser les dépenses des services français dans la limite de 7,5 % de son budget ordinaire.

Les bénéfices de l'autonomie budgétaire se retrouvent dans le domaine du crédit. L'économie sarroise dispose en effet, dans le cadre de la politique française du crédit, des moyens de financement suffisants grâce à l'affectation presque intégrale aux besoins sarrois des ressources sarroises, à savoir, les dépôts en banque et les comptes d'épargne. La nouvelle organisation du crédit en Sarre constitue donc un progrès capital par rapport au régime antérieur allemand qui faisait du réseau bancaire sarrois un simple secteur du réseau allemand et transférait hors de Sarre les $\frac{3}{4}$ des ressources sarroises.

Si la Sarre, dont les besoins en crédits à court terme sont ainsi désormais amplement satisfaits, souffre actuellement d'une pénurie de capitaux à long terme, ce phénomène n'est pas dû au rattachement économique, mais il constitue une manifestation locale de la régression universelle de l'esprit d'épargne.

Conclusion

1. La Sarre est le deuxième fournisseur de la France (après les Etats-Unis) avec 104 milliards de ventes. Elle livre principalement à notre pays, à concurrence de 75 milliards de francs, les produits de base qui lui manquent le plus : le charbon et l'acier, lui permettant ainsi de réaliser des économies considérables de devises. Il faut ajouter les cokes de la Ruhr dont l'importation est possible grâce au charbon sarrois et dont la valeur excède 10 milliards de francs.

2. Le marché français du charbon et de l'acier, grossi du marché sarrois, équilibre à peine, au sein de la nouvelle communauté européenne, la production allemande.

Il n'occuperait plus qu'une position très secondaire, s'il était privé du marché sarrois et si celui-ci faisait retour à l'Allemagne.

3. Grâce à l'excédent de sa balance commerciale avec l'étranger, la Sarre fournit à la France directement un appoint précieux de devises (10 milliards de francs) et indirectement des avantages importants lors de la conclusion d'accords commerciaux. Si l'on additionne l'appoint direct et les économies de devises que fournit la Sarre, l'appoint total peut être évalué à 100 milliards de francs par an, soit l'équivalence de 300 millions de dollars.

4. La Sarre est le 3ème client de la France (après l'Algérie et la Grande-Bretagne) avec 112 milliards d'achats. Elle se procure surtout des produits agricoles et des articles confectionnés que la France aurait beaucoup de mal à vendre à l'exportation.

C'est donc par ces livraisons que la France paie, grâce à l'Union monétaire et douanière, ses achats de charbon et d'acier sarrois.

5. Ces avantages économiques ont été acquis moyennant une mise de fonds initiale (48 milliards) dont la plus grosse part n'a pesé ni sur la monnaie ni sur le budget, ils persistent sans qu'il en coûte la moindre charge à la France. Au contraire, dans bien des domaines, celle-ci en retire des bénéfices appréciables (par exemple placements en France de 15 à 20 milliards du Trésor sarrois, de 10 milliards des Caisses d'épargne et Banques populaires sarroises, etc.).

6. Des avantages proportionnellement aussi importants résultent pour la Sarre à la fois de l'Union et du Statut autonome :

- sur le plan économique : production record dans tous les domaines, plein emploi intégral, indice de construction dépassant celui de tous les pays.
- sur le plan social : niveau de vie analogue à celui des travailleurs français, réalisations sociales mettant la Sarre derrière la Nouvelle Zélande au 2^o rang des pays membres de l'OIT.
- sur le plan financier : son détachement de l'Allemagne a permis à la Sarre d'échapper à la charge d'entretien des réfugiés, des chômeurs et à celle des frais d'occupation ; il lui a surtout permis de bénéficier désormais à son profit exclusif de son propre potentiel fiscal et de son propre marché des capitaux qui servaient auparavant l'un et l'autre à alimenter le Reich.

[AMAE, Europe 1944-1960, Sarre, Bd. 221, Bl. 292-302]